

À votre disposition

Un patrimoine social



Des associations de proximité

Est

- (10) TOURISME ET LOISIRS CHAMPAGNE : Tél. 03 25 49 91 50
- (54) ATOLL : Tél. 03 83 30 55 58
- (71) A.C.L.T.S. : Tél. 03 85 55 82 03

Sud-Est

- (01) TOURISME ET LOISIRS RHÔNE-ALPES : Tél. 04 79 81 23 07
- (26) CULTURE INFORMATION TOURISME : Tél. 04 75 56 79 52
- (38) TRANS'TOURISME DE L'ISÈRE : Tél. 04 76 09 77 47
- (42) TRANS'TOURISME LOIRE : Tél. 04 77 25 76 20
- (69) A.L.T.S. DU RHÔNE : Tél. 04 78 58 92 14
- (73) SAVOIE VACANCES TOURISME : Tél. 04 79 96 30 73
- (74) L.C.E.74 : Tél. 04 50 51 59 86
- (13) TOURISME ET LOISIRS : Tél. 04 91 56 80 55

Sud-Ouest

- (11) TOURISME ET LOISIRS : Tél. 04 68 25 79 09
- (30) TOURISME ET LOISIRS : Tél. 04 66 67 29 20
- (31) TOURISME ET LOISIRS CULTURE M.P. : Tél. 05 61 29 83 29
- (33) ABICE : Tél. 05 56 51 47 52

Île-de-France

- (93) EN PARTANCE : Tél. 01 48 30 95 16

Ouest

- (44) TOURISME ET LOISIRS (Rézé) : Tél. 02 40 75 91 17
- (44) TOURISME ET LOISIRS (Saint-Nazaire) : Tél. 02 40 66 74 02
- (49) TOURISME ET LOISIRS : Tél. 02 41 48 73 73
- (56) LOISIRS TOURISME BRETAGNE : Tél. 02 97 21 16 86
- (72) LOISIRS ET TOURISME : Tél. 02 43 39 66 50
- (85) VENDÉE LOISIRS TOURISME : Tél. 02 51 37 95 95
- (86) EKITOUR : Tél. 05 49 47 73 13

Grand centre

- (37) VACANCES LOISIRS CENTRE TOURAINE : Tél. 02 47 20 96 36
- (03) CENTRE AUVERGNE TOURISME : Tél. 04 70 05 83 61

Nord-Ouest

- (59) ÉCLA-TS : Tél. 03 20 05 10 12
- (76) VIVATS : Tél. 02 35 21 69 63
- (76) TLC : Tél. 02 35 21 69 63



Réflexion



Solidarité



Fraternité



Engagements



Convivialité



Votes



Résolutions

Un pôle, un réseau,
trois résolutions

**une même
démarche**

100

Assemblée
générale
20, 21, 22
octobre

2010

à ROMBUELLE



Agir ensemble, partout et pour tous !



Un patrimoine social mutualisé, solidaire, au service de notre bataille pour le droit aux vacances de qualité pour tous... Un défi à relever ensemble !!!

La constitution d'un patrimoine de villages de vacances à finalité sociale par les CE/COS/CASC pour permettre aux salariés de pouvoir partir en vacances, reste un axe revendicatif essentiel et indissociable de toutes nos actions et luttes sociales.

La 9^{ème} Assemblée générale de l'ANCAV-TT, en octobre 2007 à La Napoule, avait réaffirmé dans les décisions prises, la nécessité de réactualiser nos objectifs à la lumière des besoins émergents, afin de créer les conditions de solutions pérennes pour maintenir et développer de nouvelles offres par l'élargissement de notre pôle patrimoine.

La négociation de nouveaux Contrats de Régie, adossés désormais à des Contrats d'Objectifs communs, redéfinis avec notre partenaire professionnel privilégié TOURISTRA, vont contribuer progressivement à renforcer le rôle et les prérogatives respectifs de chaque partenaire.

Cette démarche réciproque vise en permanence à faire que nos installations de vacances répondent aux besoins des vacanciers, boostant par là-même la fréquentation, des résultats d'exploitation conséquents, permettant ainsi d'assurer durablement les moyens de l'amélioration constante et la rénovation du patrimoine.

Les valeurs défendues par les acteurs qui forgent l'histoire du tourisme social dans notre pays se trouvent être plus que jamais, dans le contexte de crise systémique profonde que traverse notre société et à l'échelle internationale, sur le devant de l'actualité.

Des valeurs qui doivent incarner des repères pour aujourd'hui et demain, sur lesquelles nous devons agir pour gagner à leur appropriation par un nombre toujours plus grand de CE, COS, CASC et de Collectivités, ainsi que par l'élargissement de cette appropriation en direction des organisations syndicales.

De cela dépend notre capacité à élargir notre action vers les millions de salariés, souvent dépourvus de CE/COS/CASC. C'est ainsi que notre revendication pour le droit aux vacances pour tous posera fondamentalement les questions de :

- Quelle connaissance réelle de tous les patrimoines détenus par les CE/COS/CASC ?
- Quelles ouvertures et quelle mutualisation solidaire du patrimoine social ?
- Quels partenariats avec l'ensemble du mouvement associatif ? pour un accès de ces installations aux Collectivités qui n'auront jamais la possibilité d'investir.

Des questions à partir desquelles nous avons progressé sensiblement par de multiples actions menées en direction de nouvelles professions, par des débats qui ont rassemblé des centaines d'élu(e)s et mandatés sur les territoires, avec un engagement fort de notre Réseau Associatif.

Mais beaucoup reste à entreprendre, et pour cela nous avons besoin de continuer nos efforts pour y associer toutes nos forces militantes.

Notre volonté politique c'est de nous inscrire dans une prise en compte des évolutions intervenues depuis plusieurs décennies, notamment concernant les modifications profondes des périmètres industriels.

Répondre aux besoins des salariés tant issus des entreprises « donneurs d'ordres », sous-traitantes, que ceux de l'intérim, des PME/PMI et TPE qui souvent ne disposent d'aucune Institution Représentative du Personnel, nécessite la mise en place de nouvelles formes d'organisation, de nouveaux modes de

fonctionnement, permettant des convergences porteuses d'espoir et d'intérêt général.

Dans le cadre de cette démarche, la question des financements est posée. Qui paye ? L'entreprise ? Les Comités d'Entreprise ?... C'est donc bien en termes revendicatifs qu'il faut aborder cette problématique.

C'est bien dans la conquête de droits nouveaux, dans l'évolution des droits existants, au travers d'un large débat avec les salariés sur l'utilisation des dotations sociales des CE/COS/CASC, en lien avec la définition de choix d'activités sociales de portée émanicipatrices et ouvrant des perspectives à ses milliers de salariés, aux milliers de jeunes, aux milliers de retraités de notre pays, que nous constituerons un rapport de forces à même de faire reculer les prétentions patronales et gouvernementales sur les politiques sociales.

La revendication du droit aux vacances pour tous fédère aujourd'hui notre projet politique. La lutte qu'à travers lui nous menons contre les inégalités qui se creusent entre ceux qui partent et toutes celles et ceux qui ne partent pas ou plus, identifie la différence entre tourisme social et tourisme marchand.

Face aux conséquences dramatiques découlant de la remise en cause par l'État des aides à la pierre octroyées au Tourisme Social et Associatif, des suppressions des aides à la personne, dans les politiques sociales successives, pour les transférer sans aucune contrepartie au secteur marchand, notamment par l'exonération de charges et de cotisations sociales, nous devons amplifier l'exigence d'autres réponses aux besoins avec tous les acteurs partageant des valeurs similaires aux nôtres, comme par exemple ceux regroupés au sein de l'UNAT, pour convaincre l'État, les Collectivités Territoriales, les Conseils Régionaux, d'octroyer les moyens nécessaires pour la rénovation de la totalité du patrimoine social et associatif.

Une riposte d'envergure sur la base de convergences mutuellement fructueuses s'impose pour faire la démonstration de l'utilité publique et socialement responsable du tourisme social et associatif.

RÉSOLUTION n° 1

Un patrimoine social pour le droit aux vacances

La 10^{ème} Assemblée Générale de l'Ancav-TT, s'engage à amplifier ses actions pour pérenniser un patrimoine social et mutualisé accessible à tous.

Dans ce sens, elle propose d'interpeller l'État, tous les Conseils Régionaux, visant à obtenir les subventions nécessaires pour la rénovation de la totalité du patrimoine social et associatif sur le territoire national.

La 10^{ème} Assemblée Générale de l'Ancav-TT donne mandat à la nouvelle direction pour continuer ses investigations dans la mise en place d'un Fonds Social et Mutualisé entre toutes les Sociétés Civiles du pôle de l'Ancav-TT.

Elle s'engage à tout mettre en œuvre pour que les salariés de la sous-traitance et intérimaires puissent avoir accès aux activités sociales de la société donneuse d'ordres, en exigeant la revalorisation des dotations sociales octroyées aux CE/COS/CASC par les employeurs.

Les actions visant à la reconnaissance statutaire des COS et des CASC doivent trouver des prolongements, dans la continuité directe de la précédente mandature.

Vacances, culture, loisirs dans la proximité : l'affaire de tous

« Dès lors que l'accès aux vacances pour tous est une revendication, dès lors que l'accès aux loisirs et à la culture sont reconnus comme des besoins et des revendications essentiels à porter comme un espoir d'éducation et d'émancipation, nous devons nous donner les moyens de les satisfaire, et cela implique que le mouvement syndical soit en capacité partout de porter ces valeurs partagées afin de rassembler le plus largement possible pour que chacun puisse tenir sa place quelle que soit sa situation individuelle et/ou collective. »

Actée lors de notre 9^{ème} Assemblée générale, cette déclaration a renforcé l'idée que le mouvement syndical et notre réseau associatif étaient indissociables. L'implication syndicale donne du sens à notre démarche. Le mouvement syndical doit redéfinir un cadre permettant que l'action des CE, COS, CASC soit plus cohérente et plus en phase avec notre réseau associatif.

Pour cela, la Formation syndicale doit être au cœur des priorités pour le mouvement syndical.

C'est ce qui contribuera à poursuivre le développement de notre réseau sur des territoires qui jusqu'ici ne sont toujours pas couverts par une association.

Mais cela ne suffira pas. La question des seuls moyens ne nous permet pas d'élargir l'audience de notre réseau.

Notre projet n'est pas assez lisible et les valeurs que nous défendons ne sont pas suffisamment mises en avant.

Il faut réaffirmer que les associations de notre pôle ne sont pas que des prestataires de services mais qu'elles se fixent d'abord comme objectif d'être force de propositions et d'initiatives culturelles dans le cadre d'un véritable projet d'éducation populaire !



Elles sont et doivent être des lieux alternatifs à la marchandisation des activités sociales et culturelles des CE, COS, CASC et autres Collectivités, des lieux de mutualisation permettant la mise en commun des savoir-faire, des moyens humains et matériels des uns et des autres, et des lieux aussi de valorisation de notre pôle de tourisme social.

Pour cela la mise en avant de notre projet doit faire le lien avec un véritable plan de campagne d'adhésions, tant collectives qu'individuelles, à travers la Carte Loisirs.

Des adhésions collectives et adhésions individuelles plus importantes c'est aussi trouver enfin la solution d'une harmonisation des tarifs d'adhésion.

Élargir le nombre d'adhérents c'est promouvoir vers le plus grand nombre notre projet, c'est faire vivre la démocratie au cœur de nos activités.

C'est affirmer notre savoir faire en renforçant le rôle des élus de nos associations, en donnant les moyens à tous nos adhérents d'être de vrais acteurs de la vie démocratique.

Le Conseil associatif doit donc être l'instance politique de nos élus d'associations.

Lier notre vie associative avec le développement de notre patrimoine c'est un enjeu pour faire vivre le droit aux vacances de qualité pour tous. En ce sens, la mise en place de la convention de partenariat entre les associations et nos partenaires sera de toute évidence le levier permettant de mettre au cœur de notre projet, les revendications pour le droit aux vacances, aux loisirs, à la culture.

C'est également par la création d'une Commission composée des Présidents et des Cadres techniques de notre réseau que nous pourrons apporter des réponses cohérentes aux demandes des adhérents collectifs (Catalogue commun, Activités de courte durée, Spectacles de Noël, Activités solidaires, Billetterie...) en lien avec notre projet politique et sa mise en œuvre sur tous les territoires.

RÉSOLUTION n° 2

Adhésion : Passez à l'offensive

La 10^{ème} Assemblée Générale de l'Ancav-TT se fixe comme objectif de mettre en place un groupe de travail, sous la responsabilité du conseil d'administration de l'Ancav-TT, afin de prendre les dispositions pour harmoniser les tarifs collectifs et individuels (Carte Loisirs) sur tout le territoire.

Elle s'engage à travailler un véritable projet culturel vecteur de cohésion sociale.

Elle mandate la Direction de l'Ancav-TT, pour que soit mis en place en coordination avec la CGT un module de formation sur les activités sociales et culturelles s'adressant en priorité à tous les élus et mandatés des CE, COS et CASC.

Elle décide d'une campagne nationale d'adhésion, prioritairement dans les territoires, en direction des Collectivités, avec la Carte Loisirs comme support.

Elle invite toutes les associations du réseau Ancav-TT à faire vivre les accords de partenariat signés sur la base de l'accord cadre adopté.

Maison Commune du Tourisme Social/ Maison des Vacances pour Tous ?

Au-delà des mots, au-delà des formules toutes faites ce que nous voulons c'est porter une orientation et des actions qui fassent que le droit aux vacances pour tous devienne, dans notre pays comme pour tous les citoyens du monde, une réalité.

Notre engagement dans des Associations ou Institutions telles que l'UNAT(1) ou le BITS(2), sont la preuve de notre volonté de jouer un rôle dans le rassemblement de tous les acteurs du Tourisme Social et Associatif pour plus d'efficacité en France, en Europe et dans le monde.

Une ambition que nous voulons faire partager par le plus grand nombre, sans nier les différences d'Histoire, de vécu de chacun. Un seul et même objectif doit et peut nous rassembler : le droit aux vacances pour tous.

Objectif porté par la Déclaration Commune des 5 Confédérations (CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC) et l'UNAT, démarche élargie au niveau Européen par la Déclaration de la CES (Confédération Européenne des Syndicats) et le BITS sur la dimension sociale du droit aux vacances.

Oui, ces deux textes renforcent de façon significative notre démarche revendicative dans une volonté d'unité syndicale la plus large.

Il y a ce qui est engagé par le mouvement syndical, mais également tous les Accords de Partenariat et/ou Déclarations signés avec de nombreuses Associations du Tourisme Social (LVJ, Léo Lagrange, VVF, Cezam, UNCOVAC, ULVF, UCPA...) par l'Ancav-TT et notre Réseau Associatif.

Tout cela doit nous encourager à mieux travailler ensemble, à construire des objectifs communs, à construire des solidarités d'actions pour répondre aux besoins des salariés et leurs familles, des jeunes, des retraités, des privés d'emploi.

Les convergences sont là. Elles existent, elles se traduisent concrètement. Alors, pouvons-nous aller plus loin ? L'Ancav-TT le pense !

C'est tout le sens de la Résolution qui est proposée à l'adoption de notre 10^{ème} Assemblée générale, avec deux engagements forts :

- Adopter un Accord cadre de Partenariat qui fixe les règles de vie et nos rapports avec tous les Partenaires qui partagent les mêmes valeurs que nous, et ils sont nombreux, tant sur la base d'orientations politiques que sur celle d'un rapport économique non concurrentiel, dans la complémentarité des actions de chacun au service de tous.
- Gagner à la mise en place de cet outil, c'est construire les fondations sociales de la Maison Commune du Tourisme Social, pas pour empiler des catalogues différents, mais avec la volonté d'offrir une réponse commune et diversifiée pour permettre l'accès le plus large aux vacances, aux loisirs, au sport et à la culture.



Maison des Vacances pour Tous, pas pour uniformiser mais pour traduire une volonté portée par le Mouvement Syndical et le Mouvement Associatif pour que personne ne soit exclu de ce droit universel que sont les vacances.

La Résolution qui traduira l'engagement de la 10^{ème} Assemblée générale portera les deux dimensions d'une même démarche : Maison Commune et Accord de Partenariat. Elle prolonge la Résolution qui renforce la construction du Projet Associatif et le rôle de la Carte Loisirs dans celui-ci. C'est aussi le meilleur moyen, au sein de ces démarches communes, de traduire au quotidien la mutualisation du Patrimoine du Pôle.

Réseau Associatif, Patrimoine social et mutualisé, Carte Loisirs, Accord cadre de Partenariat, Maison Commune : les moyens les plus efficaces pour construire un autre projet de Société qui conjugue réponse aux besoins collectifs et respect des individus, qui place le droit aux vacances, aux loisirs, au sport et à la culture au cœur de l'épanouissement des individus, dans une Société plus juste, plus humaine, où la place de l'Homme l'emporte sur celle du capital.

RÉSOLUTION N° 3

Construire les maisons communes du Tourisme Social

Les participants à la 10^{ème} Assemblée Générale de l'Ancav-TT :

1. Proposent, sur la base de l'Accord cadre de Partenariat qui définit entre les signataires les orientations politiques et les réponses « commerciales » à mettre en pratique, de travailler ensemble et en complémentarité pour répondre aux besoins en matière de vacances, de loisirs, de sport et de culture des salariés, de leurs familles, des jeunes, des retraités et des privés d'emploi.

2. Dans le prolongement de la mise en œuvre des Accords de Partenariats qui seront issus de l'Accord cadre, la 10^{ème} Assemblée Générale mandate la Direction de l'Ancav-TT pour engager avec le Mouvement Syndical, l'Unat, et toutes les Associations de Tourisme Social, une réflexion commune en vue d'aboutir dans chaque Région à la construction d'un lieu partagé (Maison Commune du Tourisme Social, Maison des Vacances pour Tous...).

C'est ensemble et unis autour de valeurs de solidarité et d'ambition sociale que le Tourisme Social et Associatif pourra relever les défis de demain.

La 10^{ème} Assemblée Générale propose que le Réseau Associatif de l'Ancav-TT prenne toute sa place dans cette démarche, en lien avec les Unat Régionales.

L'Ancav-TT s'engage à tout mettre en œuvre pour la construction d'un Tourisme Social et Associatif toujours plus moderne, plus proche des attentes et des besoins des populations, dans une ambition partagée avec tous.